



infos



N° 39

Février 10

HORAIRES SCOLAIRES

Nouvelles de la commission de consultation

Quel rythme soutenu! La commission de consultation sur l'harmonisation des horaires scolaires (HHS) s'est réunie 11 fois entre le printemps 2009 et aujourd'hui.

Après l'exposé sur les biorythmes de l'enfant et ses **rythmes d'apprentissage**, dont nous vous avons déjà parlé, les différents milieux qui opèrent après le temps scolaire (**parascolaire, écoles de musiques, de sport, etc.**) ont présenté leurs prestations et leurs contraintes. Tout cela a donné lieu à des discussions nourries sur **les attentes de chacun**, parents, enseignants et prestataires périscolaires.

En tournant et retournant les horaires dans tous les sens, la commission a constaté qu'elle **butait sur certains paramètres**.

- ◆ Pour permettre deux, voire trois services de repas, il faut deux heures de pause, à midi.
- ◆ Ajouter des périodes dans la journée et terminer vers 16h30 ou 17h est fatiguant pour les enfants, risque de rendre encore plus difficile l'engagement de personnel parascolaire, peu intéressé par une activité professionnelle d'1h30, voire 1h seulement, et retarde beaucoup les activités musicales ou sportives, au point

de les rendre difficilement praticables.

- ◆ Allonger la matinée seulement et retarder la pause de midi pour mieux coller aux horaires des parents (12h-14h) raccourcit la période de l'après-midi; les enseignants soulignent qu'en deux heures (14h-16h), ils ne pourront plus emmener les classes voir un spectacle, une exposition et que le temps de travail (il y a encore la récréation) devient très court.

Face à ces constats et au fait que le mercredi matin est jugé positif pour le rythme des enfants plus grands, la commission tente d'aboutir à un **consensus** qui prenne en compte:

- ◆ L'horaire le plus raisonnable pour les enfants (mercredi matin)
- ◆ La distinction à faire entre division élémentaire et division moyenne
- ◆ Le temps nécessaire à la pause de midi pour les restaurants scolaires
- ◆ La nécessité de coordonner les activités para et péri scolaires
- ◆ L'impossibilité pour l'accueil parascolaire d'organiser une prestation si l'école finit trop tard en fin de journée.

Le Plan d'Etudes Romand (PER)

Le Plan d'Etudes Romand (PER) est un plan d'études harmonisé entre les cantons romands. Pour réaliser les objectifs du PER, il **faut un nombre suffisant d'heures**, ou plus exactement de périodes d'enseignement. Selon les estimations, il faudrait que Genève passe de 296 à au moins 328 périodes par semaine sur les 9 ans de la scolarité obligatoire (école primaire et cycle d'orientation). D'autres cantons, comme Neuchâtel ou Vaud, sont eux aussi en train d'augmenter le nombre d'heures d'école, pour permettre à un maximum d'enfants d'atteindre les objectifs du PER.

(suite page suivante)

Assemblée générale du GAPP:

Notre assemblée générale aura lieu le jeudi **18 mars à 20h00** à Uni-Mail, salle R070.

Venez nombreux

→ Page suivante



infos



N° 39

Février 10

Horaires scolaires

Horaire Scolaire – Ce que propose le GAPP

Pour harmoniser l'enseignement sur le plan romand, les écoles genevoises doivent augmenter leur semaine d'environ 4 à 5 périodes d'enseignement (1 période = 45 minutes) de l'école primaire au cycle d'orientation. Vu cet état de fait, les représentantes du GAPP à la commission de consultation sont désormais convaincues qu'**augmenter l'horaire scolaire le mercredi matin est la meilleure solution pour les élèves les plus âgés et la moins mauvaise pour les autres partenaires.**

Le comité du GAPP fait donc quatre propositions, en partie déjà débattues lors de deux assemblées des délégués.

1. Pas d'école le mercredi matin pour les plus petits (1E à 2P) et accueil parascolaire pour ceux qui ne pourront rester à la maison. Les enfants de 4 ans n'ont pas les mêmes besoins et les mêmes rythmes que ceux de 12 ans. Il est donc légitime de de-

mander un horaire progressif de la 1E à la 9è du CO, mais sans mercredi matin avant la 3P.

- 2. Un meilleur encadrement pour les années d'apprentissage de la lecture (1E-2P):** moins d'élèves par classe ou plus de maîtres de soutien, bref un encadrement renforcé permettrait d'améliorer les résultats scolaires, et surtout l'acquisition de la lecture, de manière plus efficace qu'en augmentant le temps passé à l'école.
- 3. Des prestations para et périscolaires coordonnées.** L'offre d'activités de midi et de fin de journée, ainsi que du mercredi et du week-end, doit être coordonnée et l'information facilement accessible pour les parents. Il s'agira de produire des petits guides, par quartier ou commune, regroupant l'ensemble des activités.
- 4. Un temps de devoir intégré dans l'horaire.**

Le Plan d'Etudes Romand (PER) - suite

Le Plan d'étude romand est ambitieux et aujourd'hui, **Genève a moins de temps d'enseignement du français et des mathématiques** que les autres cantons. Le PER tient aussi compte de l'évolution de la société et des demandes faites à l'école.

Les disciplines habituelles telles que français, maths, sciences, allemand en font bien sûr partie. Mais **d'autres branches y font leur entrée:** anglais dès la 5ème, citoyenneté ou éducation à l'environnement; ou encore des enseignements implicites comme la conscience de soi et des autres. Le PER implique que de nouveaux moyens d'enseignements (manuels communs, matériel didactique) soient mis au point pour toute la Suisse romande.

Calendrier du changement d'horaire

- ◆ Adoption du PER par les cantons romands, Mars 2010.
- ◆ Consultation des partenaires sur l'horaire, mars/avril 2010.
- ◆ Fin des travaux de la commission et rapport au Conseiller d'Etat, mai 2010.
- ◆ Décision du Conseil d'Etat: juin 2010 - Dépôt d'un projet de loi au Grand Conseil.
- ◆ Vote de l'horaire par le parlement: probablement septembre/octobre 2010
- ◆ Application du nouvel horaire: Août 2011

Prochaine Assemblée des délégués:

Judi 29 avril à 20h à Uni-Mail salle R070.

La sécurité sur le chemin de l'école et dans le préau!

Venez nombreux !